



**FONDS AFRICAINE DE GARANTIE ET DE COOPERATION ECONOMIQUE**

*Une Institution financière internationale au service du développement en Afrique.*

## **GUIDE DE L'OPERATEUR PRIVE POUR LE FINANCEMENT DIRECT**

Le présent guide a pour vocation, de fournir aux entreprises, aux PME/PMI, aux Etats, aux collectivités locales et aux entreprises publiques (dans le cadre des projets à partenariat public privé etc.), les clefs de compréhension des principes généraux relatifs à l'octroi de prêts du FAGACE.

Le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE) est une institution financière internationale, spécialisée dans la promotion des investissements publics et privés. Il a été créé le 10 Février 1977 à Kigali lors de la conférence des Chefs d'Etat de l'OCAM et son siège social est à Cotonou en République du Bénin.

Il pour objet de contribuer au développement économique et social des Etats membres, pris individuellement ou collectivement, en participant au financement de leurs projets de développement ou en facilitant leur réalisation par des mesures d'accompagnement comme la bonification ou l'allongement de la durée des crédits.

Son capital social est de 350 milliards FCFA.

### **LES ETATS MEMBRES**

Le Fonds est ouvert aux Etats africains et non africains ainsi qu'aux Institutions. Il opère sur les zones économiques de la CEMAC, de l'UEMOA, en Mauritanie et au Rwanda.

Sont actuellement membres du Fonds :

- 1. LE BENIN**
- 2. LE BURKINA FASO**
- 3. LE CAMEROUN**
- 4. LA CENTRAFRIQUE**
- 5. LE CONGO**



## **FONDS AFRICAIN DE GARANTIE ET DE COOPERATION ECONOMIQUE**

*Une Institution financière internationale au service du développement en Afrique.*

- 6. LA COTE D'IVOIRE**
- 7. LA GUINEE BISSAU**
- 8. LE MALI**
- 9. LA MAURITANIE**
- 10. LE NIGER**
- 11. LE RWANDA**
- 12. LE SENEGAL**
- 13. LE TCHAD**
- 14. LE TOGO**

### **LES DOMAINES D'INTERVENTION**

- Industrie
- Agriculture
- Elevage
- Agro-industrie
- Télécommunications
- Energie
- Transports
- Commerce
- Tourisme et hôtellerie
- Santé et Education
- les infrastructures de base (routes, aéroports, chemin de fer, hydraulique villageoise)
- Petites et moyennes entreprises de production de biens et services

### **LES BENEFICIAIRES**

Peuvent bénéficier des interventions du Fonds :

- les Etats membres de l'Institution ou leurs démembrements : organismes publics ou parapublics, collectivités locales ;
- les entreprises privées ou mixtes, individuelles ou collectives, nouvellement créées ou en expansion, ayant leur siège et leur champ d'activité principal dans un ou plusieurs Etats membres ;



## **FONDS AFRICAIN DE GARANTIE ET DE COOPERATION ECONOMIQUE**

*Une Institution financière internationale au service du développement en Afrique.*

- les institutions financières nationales et internationales ;
- les organismes régionaux dont l'action concourt à l'intégration des économies des Etats membres.

### **CONCERNANT LE FINANCEMENT DIRECT :**

Pour une meilleure maîtrise des risques des projets financés, le Fonds privilégie deux modalités d'intervention, le cofinancement avec d'autres banques et l'arrangement de financement

#### ***Plancher d'intervention***

Le montant du prêt sollicité auprès du Fonds devrait au minimum équivaloir à FCFA 100 millions.

Tout projet privé soumis pour un financement du Fonds devrait répondre aux critères suivants, déclinés de manière non limitative :

- Le projet doit être porté par une société relevant d'un des Etats membres du Fonds;
- Le marché du projet doit être porteur ;
- Le projet doit permettre la création d'emplois et de richesse ;
- Le projet doit dégager une rentabilité économique et financière satisfaisante ;
- Le financement sollicité du Fonds doit au maximum être équivalent à 30 % pour un projet en création, et 40% du coût total hors taxes (HT) pour un projet en développement;
- Le promoteur doit pouvoir effectuer un apport en fonds propres à hauteur de 30 % du coût total du projet toutes taxes comprises (TTC) ;
- Le projet doit bénéficier de la participation d'un autre établissement financier ou d'une banque locale ;
- Le projet devrait respecter les normes en vigueur visant



## **FONDS AFRICAIN DE GARANTIE ET DE COOPERATION ECONOMIQUE**

*Une Institution financière internationale au service du développement en Afrique.*

- La participation du Fonds aux projets portés par des entreprises publiques et parapubliques, ainsi que par des collectivités locales, doit être assortie de garanties et sûretés.

### **I. COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE**

Le dossier de demande de financement au Fonds devrait principalement comprendre :

- Une requête de financement indiquant le coût du projet et le montant du concours sollicité ;
- Un dossier administratif de la société comprenant :
  - Les statuts de l'entreprise et la preuve de son inscription au registre du commerce ;
  - Déclaration notariée de souscription et de versement ;
  - Convention d'établissement le cas échéant ;
  - Les autorisations nécessaires pour exercer.
- Les CV des principaux dirigeants de l'entreprise ;
- Une étude de faisabilité du projet ou un business plan faisant clairement ressortir :
  - Une description du secteur dans lequel s'inscrit le projet ;
  - Une étude de marché ;
  - Une étude technique du projet dans ses différents aspects ;
  - Une étude financière ;
  - Une analyse socio-économique ;
  - Une étude d'impact Environnemental et social (EIES) pour les grands projets industriels, agro-industriels ou infrastructurels et un certificat de conformité environnementale ;
  - Les états financiers certifiés des trois derniers exercices pour les entreprises établies, ou un bilan d'ouverture pour les entreprises nouvelles ;



## **FONDS AFRICAINE DE GARANTIE ET DE COOPERATION ECONOMIQUE**

*Une Institution financière internationale au service du développement en Afrique.*

- Le dernier rapport d'activités pour les entreprises établies ;
- Les justificatifs des dépenses déjà engagées, pour les projets en cours, et les sources de financement ;
- Les lettres d'intentions et les conditions d'intervention des autres co-financiers éventuels ;
- Les partenariats techniques et commerciaux du projet et les copies des contrats y relatifs le cas échéant ;

### **II. DELAI D'INSTRUCTION DES DOSSIERS**

Si la demande de financement est jugée recevable par le Fonds, les délais d'instruction et d'évaluation sont compris entre un mois et trois mois.

### **III. CONDITIONS FINANCIERES**

L'approbation d'un prêt par le Fonds se matérialise par la signature d'un Accord de prêt avec l'emprunteur. L'Accord de prêt précise en particulier les conditions financières appliquées au prêt octroyé.

En général, les prêts du Fonds présentent les conditions suivantes :

- **Monnaie :**  
Les prêts octroyés par le FAGACE sont libellés en franc CFA ou toutes autres devises librement convertibles (Euro, dollar américains, etc.)
- **Taux d'intérêt :**  
Les taux d'intérêt appliqués par le Fonds sont fonction du coût de la ressource, et du coût du risque encouru sur le projet. Ils varient selon les secteurs et les projets et présentent l'avantage d'être exemptés de tout impôt et toute taxe.



## FONDS AFRICAINE DE GARANTIE ET DE COOPERATION ECONOMIQUE

*Une Institution financière internationale au service du développement en Afrique.*

- **Durée du prêt :**

La durée des prêts octroyés par le Fonds est fonction de la durée des ressources mobilisées.

Les prêts du Fonds sont toujours assortis d'un délai de différé de remboursement du capital, qui est fonction du type de projet

- **Commissions :**

\* une commission d'intervention est appliquée sur le montant du prêt consenti. Son taux maximum est de 1,5 %.

\* une commission d'engagement est perçue sur le montant du prêt non encore décaissé. Son taux maximum est de 1,5% par an.

#### **IV. AUTRES CONDITIONS**

Les biens et services financés par le Fonds sont acquis par voie d'appels d'offres.

#### **NOS CONTACTS**

➤ **Siège :** 298, Boulevard CEN-SAD Rue 12 044 Cotonou- BENIN  
01 BP 2045 COTONOU (BENIN)  
Tél : (+229) 21 30 03 76/21 30 08 77  
Fax : (+229) 21 30 02 84  
E-mail : [courriel.fagace@le-fagace.org](mailto:courriel.fagace@le-fagace.org); [fagace dg@yahoo.fr](mailto:fagace_dg@yahoo.fr)

➤ **Représentation Régionale de l'Afrique Centrale**  
Immeuble CNPS 4eme étage, Bonanjo, Douala- CAMEROUN  
Tel : (+237) 233 43 75 41  
Fax : (+237) 233 45 01 61  
Mob : (+237) 675 59 16 67

Site web: [www.le-fagace.org](http://www.le-fagace.org)